

# Syndicat des Enseignants de l'UNSA PLP & TOUS LES PERSONNELS DE LA VOIE PRO

Édito

## GRÈVE UNITAIRE DE LA VOIE PRO LE 18 OCTOBRE 2022 !

À de multiples reprises durant l'été, le Président et sa Ministre *déléguée à la voie professionnelle* ont réaffirmé leur volonté de réforme de la voie professionnelle dans les 5 ans. Selon eux, la filière professionnelle doit être *une voie de choix, et par choix* et **une réforme de la voie professionnelle doit être menée en se calquant sur la récente réforme de l'apprentissage...**

Or, ils semblent avoir oublié que lors du premier quinquennat le ministre Blanquer a mis en place une (calamiteuse) transformation de la voie pro.

Lorsque le **SE-Unsa** a été reçu par la Ministre, son discours a été très éloigné du monde de l'éducation...

Nous lui avons rappelé nos mandats syndicaux pour la voie pro, l'épuisement des équipes depuis la mise en place de la dernière réforme et **la nécessité absolue de conserver la formation professionnelle sous statut scolaire.**



L'Intersyndicale *voie professionnelle*, qui a vu le jour suite à la réforme de 2018, rassemble toutes les principales organisations représentatives des PLP. Réunies le 22/09, **elles appellent à une journée de grève le mardi 18 octobre, point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet.**

FRED LOSA SE-UNSA 06 61 32 58 01



Fred LOSA

Responsable académique des  
PLP

06 61 32 58 01

[voie-pro.mon@se-unsa.org](mailto:voie-pro.mon@se-unsa.org)



Bon à savoir

L'UNSA  
EDUCATION  
EST LE  
DEUXIÈME  
SYNDICAT LE  
PLUS  
IMPORTANT DE  
L'EDUCATION  
NATIONALE !!



## Voie pro : le président Macron franchit le Rubicon

20 ans que l'enseignement professionnel n'avait pas eu de ministre délégué... A priori donc, ce serait une excellente nouvelle qui montrerait l'intérêt du président pour la voie pro... **En réalité, la nomination de Carole Grandjean, sous la double tutelle des ministères de l'Éducation et du Travail, est un très mauvais signal envoyé aux personnels en général et aux enseignants en particulier.**



Carole Grandjean  @CGrandjean54 · 14 juil.

C'était l'une des promesses d'@EmmanuelMacron: la réforme des lycées professionnels permettra de rémunérer les stages et de faire le pont avec des métiers d'avenir. En parallèle, nous avons pour ambition de dépasser le million d'apprentis. Cela fera partie de ma feuille de route.



**Le ton est donné : la priorité est clairement affichée pour l'apprentissage et affaiblit de fait la dimension citoyenne et éducative du lycée professionnel.**

Le spectre de la grande réforme du lycée professionnel évoquée par le président, alors qu'il était candidat, plane toujours au-dessus de nos établissements.

Absente de la communication du ministre, cette **proposition très polémique et particulièrement dangereuse de reproduire au lycée le modèle de l'apprentissage** est donc de nouveau sur la table.

**Le SE-Unsa est attaché au maintien de l'enseignement professionnel au sein de l'Éducation nationale. Le SE-Unsa dénonce cette annonce sibylline et s'opposera à tout projet de réforme visant à affaiblir le lycée professionnel et fragiliser les personnels.**

## Voie pro : overdose de réformes !

Depuis 3 mois, le président de la République et sa ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels ont multiplié des annonces inquiétantes pour réformer - encore - le lycée professionnel. Le flou demeure sur ce que le gouvernement entend faire.

Pour le SE-Unsa, les craintes reposent principalement sur :

- l'augmentation de 50 % de la durée des périodes de formation en milieu professionnel qui pourrait entraîner une annualisation du temps de travail des PLP et une suppression de postes tout en détériorant les conditions de formation des élèves ;
- l'alignement de la voie professionnelle avec l'apprentissage qui pourrait faire disparaître une partie d'enseignement fondamental ;
- une révision des cartes de formation en profondeur qui induirait des reconversions de collègues potentiellement douloureuses tout en enfermant les élèves dans des métiers présents dans leur bassin de vie ;
- le statut et conditions de travail des PLP.

Le **SE-Unsa**, au sein de sa fédération **l'Unsa Éducation**, a été reçu par la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels alors même qu'une réunion intersyndicale sur la voie professionnelle se réunissait. Malheureusement, cette audience n'a laissé entrevoir aucune ouverture de discussions susceptible de rassurer les personnels de la voie professionnelle.

**Étant donné le manque de transparence et d'ouverture manifestes, le SE-Unsa appelle à se mobiliser le mardi 18 octobre 2022 pour l'abandon de cette réforme de la voie professionnelle.**



Voie pro

Grève le 18 octobre



L'Unsa, votre alliée du quotidien



# [PLP] Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, répondez à nos trois questions :

- Le statut des PLP (1992) prévoit qu'ils doivent tous aller visiter des élèves en stage ; or, certains établissements, devançant les propos du Président (14/09, Sables-d'Olonne : Il faut « *avoir un système qui se rapproche de l'apprentissage* », ce « *qui suppose de repenser ensemble une meilleure organisation du temps d'apprentissage scolaire pendant la période* », en « **dédoublant peut-être mieux les classes** »), se permettent-ils de dédoubler les périodes de stage, quand bien même cette organisation n'a pas été évoquée en Conseil d'Administration (ce qui est obligatoire). Quelle est votre position ?
- Toujours selon M. le Président, sa « *réforme phare* » du lycée professionnel, sera « *très progressive* » et basée sur une concertation qui « *va partir du terrain* ». Sachant que les Professeurs de Lycée Professionnel, et toutes leurs organisations syndicales, sont vent debout contre cet avant-projet (qui fait suite à réforme récente et calamiteuse qui a transformé la voie professionnelle), de quel type de concertation s'agit-il et auprès de qui ? Des enseignants qui instruisent leurs élèves, qualifient le travailleur, et émancipent le citoyen ou des entreprises qui ne forment que le travailleur ?
- Si les vœux du Président (stages rémunérés et 50% supplémentaire de périodes de stage en entreprise) étaient exaucés, en l'espace de 12 ans et de trois réformes dénoncées par le SE-Unsa, la formation des élèves de Bac Professionnel serait divisée par deux ! De 4 années (CAP - BEP puis Bac Pro) à deux ans et toute une année en entreprise : moins d'enseignement général, moins d'enseignement professionnel, est-ce vraiment le sort que vous désirez réserver au tiers de notre jeunesse ?

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)



# Et moi ... PLP



## CE QUE LE SE-UNSA REVENDIQUE POUR MOI...

### *la valorisation de la voie pro*

- ✓ une amélioration de l'image de la voie professionnelle notamment par des campagnes d'opinion mettant en avant les réussites et l'innovation pédagogiques
- ✓ la mise en place d'une découverte de la voie professionnelle dès la 6<sup>e</sup> et d'un partenariat collèges/LP pour favoriser une orientation choisie et l'égalité de dignité des 3 voies
- ✓ l'implantation des post-bac en LP avec la construction de filières complètes du CAP au BTS ou à la licence pro
- ✓ la promotion et la défense la formation professionnelle sous statut scolaire et pas seulement de l'apprentissage

### *davantage de possibilités d'évolution*

- ✓ une mobilité professionnelle accrue (changement de corps, de métier, de missions, de Fonction publique, affectation dans le supérieur...)
- ✓ la prise en compte de la bi-admissibilité pour l'accès à l'agrégation par liste d'aptitude

### *les moyens de faire réussir chaque élève*

- ✓ des modalités de calcul des DHG transparentes
- ✓ des DHG conformes aux nouvelles grilles et moyens complémentaires, notamment pour les regroupements de divisions de spécialités différentes qui restent souvent opaques et ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être
- ✓ la création d'une mission de référent EBEP (élèves à besoins particuliers), accessible aux PLP titulaires du Cappeï pour aider les équipes à accompagner les élèves en grande difficulté scolaire
- ✓ une carte de l'éducation prioritaire intégrant les lycées professionnels pour que les moyens alloués permettent d'améliorer les conditions d'enseignement

### *des règles et un cadre de mouvement plus adaptés*

- ✓ la prise en compte des contraintes personnelles pour le mouvement
- ✓ en Segpa et en Érea : la création d'une liste nationale de spécialités pour chaque champ professionnel (chacune donnant droit à une mutation dans le champ considéré) ainsi qu'une bonification pour les détenteurs du Cappeï se portant candidats sur ces postes

### *une meilleure reconnaissance de ma valeur professionnelle*

- ✓ une formation tout au long de la vie adaptée à mes besoins (ex : élèves à besoins particuliers, évolution numérique des métiers)
- ✓ la création d'une Isoe professeur principal pour les professeurs référents des Segpa et Érea
- ✓ le remplacement de l'indemnité de classes à examen (Iss voie pro) par une pondération alignée sur celle de la voie générale et technologique, plus juste et rémunératrice
- ✓ une indemnité pour les Ccf
- ✓ une pondération d'une heure afin de reconnaître les temps de mise en place et d'entretien des plateaux techniques pour les professeurs d'atelier
- ✓ une pondération d'une heure pour les PLP maths-sciences en l'absence de personnels de laboratoire

### *des Ccf allégés et mieux adaptés*

- ✓ une simplification des certifications (suppression du diplôme intermédiaire, mise en place d'épreuves anticipées du bac pro en fin de première)
- ✓ un nouveau cadrage réglementaire du Ccf plus protecteur et plus en phase avec la réalité

### *la prise en compte de ma santé*

- ✓ le retour de la cessation progressive d'activité en fin de carrière
- ✓ une vraie médecine de prévention et une meilleure information sur les risques psychosociaux du métier d'enseignant



## L'apprentissage n'est pas l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle !

Le président Macron a souhaité dans son discours aux recteurs que **la formation professionnelle des lycées professionnels converge vers le fonctionnement de l'apprentissage**. Pourtant, ce modèle vient d'être épinglé par la Cour des comptes qui a pointé certaines problématiques de la mise en place de la loi de septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* qui a profondément réformé l'apprentissage. Celle-ci a entraîné une **hausse du nombre d'apprentis** de 300 000 en 2016 à 750 000 en 2021. Cette hausse spectaculaire est soutenue par une aide aux employeurs (renouvelée jusqu'à la fin de 2022).

La Cour des comptes pointe que, jusqu'alors, l'apprentissage visait à insérer les jeunes présentant les plus bas niveaux de qualification. L'apprentissage a principalement profité à la formation post-bac et aux zones à fort développement économique.

Autre point négatif, la surfacturation du coût de formation (hausse de 17 %). La hausse des dépenses de l'apprentissage (coût/apprenti et hausse du nombre d'apprentis) a mis en difficulté l'organisme gérant les finances de l'apprentissage (France Compétence) : **- 3,2 milliards en 2021 !!**

### Quelles perspectives ?

Parmi les préconisations de la Cour des comptes, une concerne particulièrement notre ministère : *Conforter le rôle des établissements scolaires dans l'appui à l'orientation vers l'apprentissage, en incitant les enseignants à développer des relations avec les chambres consulaires et les CFA et à faciliter la promotion des métiers dans les collèges, notamment dans les établissements classés en REP ou REP+.*

- ⇒ **Pour le SE-Unsa, la promotion des métiers ne doit pas se limiter uniquement à la promotion de la formation par apprentissage !**
- ⇒ La réforme ne garantit pas le maintien d'une offre de formation de **Service public** sur les territoires peu attractifs et dans les domaines où le coût des plateaux techniques est élevé, et comporte ainsi un risque de réduction importante des opportunités pour les jeunes dans ces territoires.

La Cour des comptes pointe enfin la **mixité des publics dans les classes**. Les apprentis n'étant pas décomptés dans les effectifs scolaires, **une trop grande proportion d'apprentis dans une classe engendre un risque de pertes d'heures enseignants** (calculées sur la base du nombre d'élèves sous statut scolaire) **et donc de postes !**

- ⇒ **Ainsi, au-delà des difficultés pédagogiques qu'entraîne la mixité des publics, elle peut aussi détruire des postes d'enseignant.**
- ⇒ Pour le SE-Unsa, **les formations en apprentissage ne doivent pas se substituer aux formations sous statut scolaire**. Elles doivent être proposées en complément, prioritairement sous forme d'UFA ou Gréta.





## **Sous l'apprentissage, la désorganisation de la voie professionnelle sous statut scolaire !**

Le président Macron dans son discours de rentrée aux recteurs a réitéré sa volonté d'engager une nouvelle réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire en souhaitant une convergence de celle-ci vers le modèle de l'apprentissage.

Suite à ces annonces, une intersyndicale réunissant la CGT Educ'action, le CNT-FTE, le SE-UNSA, le SNALC, le SNUEP-FSU, le SNETAA-FO et SUD Éducation, c'est-à-dire l'ensemble des organisations syndicales de la voie professionnelle, s'est tenue le mardi 30 août.

Le constat qu'elles font est unanime : l'inquiétude est réelle en cette rentrée, et ces annonces présidentielles laissent planer une menace forte pour l'avenir des lycées professionnels, des PLP et des élèves de la voie professionnelle au sein du Service public d'Éducation.

En effet, le président veut « un partenariat beaucoup plus étroit avec les entreprises » laissant subsister le mensonge que les PLP en seraient éloignés alors même que, pour beaucoup, ils ont exercé dans le privé et qu'ils entretiennent des liens rapprochés avec les entreprises et leurs salariés qui accueillent nos élèves en stage.

La feuille de route énoncée reste floue pour le moment : durée des PFMP augmentée de 50% aussi bien en CAP qu'en Bac pro dès la rentrée 2023, fermeture des formations prétendues non insérantes, cartes des formations mises en adéquation avec les métiers qui peinent à recruter sur les secteurs en tension. La formation initiale de nos lycéens et lycéennes professionnels serait donc instrumentalisée pour développer toujours plus l'apprentissage avec l'objectif d'atteindre 1 million d'apprentis. Autant de mesures qui sont une menace directe pour les postes de PLP, mais aussi et surtout pour la vocation émancipatrice de l'enseignement professionnel sous statut scolaire des élèves. Nos élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise mais de plus d'école, plus de culture et d'enseignement général, bref de plus de bases scolaires.

Le leitmotiv « on apprendrait mieux sur le tas » tout comme l'amalgame des lycées professionnels à un « gâchis » généralisé sont inacceptables. C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, CNT-FTE, SE-UNSA, SNALC, SNUEP-FSU, SNETAA-FO et SUD Éducation appellent l'ensemble des personnels des lycées professionnels et Érea à se réunir dès ce début septembre en Heures d'informations syndicales dans un cadre unitaire le plus large possible, afin d'informer, d'échanger ensemble sur les projets qui se profilent afin de débattre d'une réponse collective à construire et préparer les mobilisations nécessaires.

Au regard des enjeux importants d'un tel projet pour les PLP et les élèves, l'intersyndicale demande des clarifications rapides. D'ores et déjà l'intersyndicale a convenu d'une nouvelle date de réunion pour amplifier la réponse collective qui fera échec à ce projet de désorganisation de la voie professionnelle scolaire.

Montreuil le 6 septembre 2022



## LYCÉE PROFESSIONNEL :

### EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET MACRON

Le président Macron persiste à vouloir imposer aux personnels sa réforme des lycées professionnels calquée sur le modèle de l'apprentissage. C'est un exemple révélateur que la méthode ne change pas : aucun bilan de la réforme précédente, aucune concertation en amont de cette annonce brutale et une feuille de route tardive (et floue) alors même que des décisions lourdes de conséquences sont en préparation.

L'augmentation du nombre de semaines de stage impliquera moins de semaines d'enseignement dans nos lycées. Si le président a enfin concédé à dire que l'enseignement général doit rester une composante de la formation des jeunes, il l'a évoqué surtout à l'aune de disciplines qui seraient « fondamentales ». Les langues vivantes, l'éco droit, l'éco gestion, les arts appliqués, l'EPS, la PSE seront-elles considérées comme fondamentales et les postes des collègues concernés préservés ? Sa volonté de renvoyer la ventilation du volume d'enseignement général au niveau local impliquera une remise en cause du caractère national de l'accès aux formations professionnelles pour les jeunes et des diplômes professionnels. Nos organisations syndicales sont fermement attachées au principe d'égalité de notre école républicaine et revendiquent le maintien d'une grille horaire nationale pour toutes les filières professionnelles. Elles revendiquent aussi une dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines.

Cette diminution du temps scolaire percutera aussi les enseignant-es de matière professionnelle pour qui le président a déjà annoncé un vaste plan de reconversion. L'expérience vécue dans ce domaine par nos collègues de Gestion-Administration nécessite des engagements fermes du ministère pour permettre de vraies reconversions et se donner les moyens d'une vraie politique RH.

Nos élèves sont contraints par les lieux de stages. Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas leur proposer l'intégralité des plateaux techniques et des activités développées dans les lycées professionnels pourtant indispensables à l'obtention de leur diplôme.

Il veut imposer dès la 5<sup>ème</sup> de collège un dispositif « Avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour nos organisations il faut renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation et préparer les collégiens à tous les parcours d'orientation sans exception.

Oui la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Pour nos organisations elle doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du Grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... D'aucune façon, son « évolution » ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Pour nos organisations syndicales CGT Agri, CGT Educ'action, CNT-FTE, SE-UNSA, SNALC, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNFOEP, SNUEP-FSU, SEA-UNSA, SNEP-UNSA, CGT Enseignement privé, SNETAA-FO, ISNETAP-FSU, SNUPDEN-FSU, SUI-FSU, SUD rural, SUNDEP-solidaires et SUD Éducation, l'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels pour faire réussir tous les élèves.

**La réforme est à l'opposé de nos ambitions, c'est pourquoi nos organisations appellent à une journée de grève le mardi 18 octobre, point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet.**

Montreuil le 23 septembre 2022